

Comité Départemental de Badminton 07-26

Règlement du Championnat Départemental Interclubs Saison 2023-2024

1

Sommaire :

1. Généralités.....	p.3
1.1 Préambule.....	p.3
1.2 Commission Départementale Adultes.....	p.3
1.3 Responsabilité des présidents de clubs.....	p.3
1.4 Conditions de participation.....	p.3
1.5 Les divisions.....	p.3
1.6 Le déroulement général du championnat.....	p.4
2. Promotion et relégation des équipes.....	P.4
2.1 Principes généraux.....	p.4
2.2 Choix à faire selon les mouvements R2-PR possibles.....	p.5
2.3 Conditions particulières de relégation ou de maintien.....	p.5
3. Inscription des équipes.....	p.6
3.1 Généralités.....	p.6
3.2 Spécificités par division.....	p.6
3.3 Montant des droits d'engagement.....	p.6
3.4 Annulation d'engagement.....	p.6
4. Corps arbitral.....	p.6
4.1 Championnat Weekend et championnat Semaine.....	p.6
4.2 Pré-régionale : obligations.....	p.7
5. Joueurs.....	p.7

5.1 Catégories de joueurs autorisés.....	p.7
5.2 Qualification des joueurs.....	p.7
5.3 Classement des joueurs.....	p.7
5.4 Mutés et étrangers.....	p.8
5.5 Forfait et remplacement d'un joueur.....	p.8
5.6 Règles de brûlage des joueurs.....	p.8
6. Equipes.....	p.9
6.1 Obligations.....	p.9
6.2 Composition d'équipe.....	p.9
6.3 Hiérarchie des joueurs en simple et des paires en mixte (championnat Weekend)	p.9
6.4 Blessure ou abandon et remplacement d'un joueur.....	p.9
6.5 Forfait d'une équipe.....	p.9
7. Rencontres.....	p.10
7.1 Calendrier des rencontres.....	p.10
7.2 Horaires et salles d'accueil.....	p.10
7.3 Volants et maillots.....	p.10
7.4 Déroulement d'une rencontre.....	p.11
7.5 Cas spécifique du championnat P3	p.11
7.6 Barème des points par rencontre.....	p.11
7.7 Communication des résultats.....	p.12
8. Classement général.....	p.12
8.1 Modalités de classement dans les poules.....	p.12
8.2 Modalités de classement à l'issue des phases finales.....	p.12
9. Réclamations, pénalités.....	p.12
9.1 Disqualification des équipes.....	p.12
9.2 Réclamations et sanctions.....	p.13

Annexe 1 : formulaire d'engagement des équipes

Annexe 2 : calendrier des rencontres

Annexe 3 : coordonnées du responsable de la commission Interclub

1. GENERALITES

1.1. Préambule

- 1.1.1. Le présent règlement est rédigé par la Commission Adulte et s'applique aux Divisions Départementales du Comité 26-07. Ce règlement spécifique a reçu l'aval du Conseil d'Administration (CA) du Comité 26-07.
- 1.1.2. En cas de litige non prévu par ce règlement et pouvant influencer le résultat sportif d'un match, d'une rencontre ou le classement du Championnat Départemental Interclubs, le règlement du Championnat de France Interclubs sera appliqué.
- 1.1.3. La Commission Adultes rappelle que le championnat des interclubs départementaux est un championnat amateur qui allie compétitivité et convivialité, le fair-play et la sportivité font partie des comportements attendus.
- 1.1.4. Le Championnat des Interclubs doit satisfaire les demandes des compétiteurs de tous les niveaux et également aider à promouvoir le badminton tout au long de la saison auprès de nos différents partenaires.
- 1.1.5. Chaque équipe hôte a le devoir de veiller à la convivialité des rencontres qui ont également pour but de se faire connaître et reconnaître vis-à-vis des médias et des élus pour obtenir des subventions et des créneaux.

1.2. Commission Départementale Adultes

La Commission Départementale Adultes désigne, parmi les élus du Conseil d'Administration, un responsable de la Commission Départementale Interclubs (CDI) pour la gestion des Interclubs. La CDI prend toutes les décisions utiles à la gestion quotidienne dans le cadre du présent règlement. Elle applique la politique sportive du comité et fait appliquer les directives fédérales. Cette Commission désigne pour chaque club un responsable qui est l'interlocuteur unique. Les coordonnées du responsable de la CDI sont précisées en Annexe 3.

1.3. Responsabilité des présidents de clubs

Chaque président de club a la charge de communiquer le présent règlement à chacun de ses capitaines d'équipe qui doit en prendre connaissance avant le début de la compétition.

1.4. Conditions de participation

La participation au championnat Interclubs du Comité 26-07 implique l'acceptation du présent règlement et impose à tout club participant d'être en règle avec la FFBaD, la Ligue AURA et le Comité 26-07 en ce qui concerne les licences, les droits d'affiliation et les droits d'engagement au championnat.

1.5. Les divisions

- 1.5.1. Le championnat Départemental Interclubs (ICD) oppose des clubs du comité 26-07 affiliés à la FFBaD. Il comporte deux niveaux décomposés comme ceci :
 - **Championnat Weekend** (homologué) :
 - Division Pré-régionale (PR) : une poule unique de 6 équipes
 - Division Départementale 1 (D1) : une poule unique de 6 équipes
 - Division Départementale 2 (D2) : une poule de 6 équipes au maximum OU deux poules de 4 équipes (selon le nombre de clubs volontaires).
 - **Championnat Semaine** (homologué) :
 - Division Promotionnelle 1 (P1) : 3 poules de 4 à 6 équipes selon le nombre d'équipes engagées.

- Division Promotionnelle 2 (P2) : 3 poules de 4 à 6 équipes selon le nombre d'équipes engagées.
- Division Promotionnelle 3 (P3) : une ou deux poules, selon le nombre d'équipes engagées. **Cette division n'est pas homologuée.**

- 1.5.2. Le Responsable ICD, en accord avec le Conseil d'Administration, se réserve le droit de modifier les poules dans un intérêt sportif et de prendre toutes les décisions nécessaires au bon déroulement des Interclubs.
- 1.5.3. Le Championnat Weekend est un championnat de type « promotion-relégation », il s'adresse essentiellement aux équipes départementales dont l'objectif est d'accéder au Championnat Régional et d'y représenter nos deux départements.
- 1.5.4. Le Championnat Semaine n'est pas un championnat de type « promotion-relégation ». Il s'adresse essentiellement aux équipes départementales souhaitant se tourner vers la compétition tout en gardant un esprit de convivialité.
- 1.5.5. La constitution des poules du Championnat Semaine tiendra compte du critère géographique spécifique de nos deux départements, dans la mesure du possible.

1.6. Le déroulement général du championnat

- 1.6.1. Les équipes d'une poule se rencontrent lors de journées (J). Les journées sont définies sur l'Annexe 2 (Calendrier de la saison).
- 1.6.2. Le calendrier sera décomposé, selon les divisions, en deux parties :
- « **saison régulière** », composée d'un certain nombre de journées comprenant une phase aller et une phase retour
 - « **phases finales** », composée d'un certain nombre de journées comportant selon les situations des quarts de finale, des demi-finales et une finale.
- 1.6.3. Les équipes disputent 1 rencontre par journée lors de la saison régulière et lors des phases finales. Deux journées peuvent se dérouler à une même date (pour le Championnat Weekend).
- 1.6.4. Les phases finales :
- Championnat Weekend : les play-offs permettent de déterminer les montées de la D2 (si celle-ci est composée de deux poules) à la D1. Des play-downs seront également organisés dans cette division (si celle-ci est composée de deux poules) afin de déterminer le rang des équipes du championnat D2.
 - Championnat Semaine : les play-offs permettent de déterminer le rang des 8 équipes sur le haut du tableau. Les play-downs permettent de déterminer le rang des équipes restantes sur le bas du tableau.

2. PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

2.1. Promotion et relégation : principes généraux

- 2.1.1. Championnat weekend : nombre de places à pourvoir
- Division Pré-régionale : 6 places à pourvoir (en promotion-relégation)
 - Division Départementale 1 : 6 places à pourvoir (en promotion-relégation)
 - Division Départementale 2 : 3 à 8 places disponibles (en inscription libre)
- 2.1.2. Championnat Weekend : montées-descentes systématiques
- Le 6^e de PR est remplacé par le 1^e de D1
 - Le 6^e de D1 est remplacé par le 1^e de D2
- 2.1.3. Championnat Weekend (PR et D1) : si une équipe refuse de se réengager, sa place sera proposée à une équipe de la division directement inférieure, selon un système de repêchage dans l'ordre du classement de la saison précédente (en commençant par la meilleure équipe).
- 2.1.4. Championnat Semaine : il n'y a pas de promotion-relégation sur ce Championnat. Des play-offs seront organisés dans chaque division Promotionnelle (P1 et P2) pour déterminer le

classement des 8 premières équipes. Les play-downs seront organisés pour déterminer les places de la 9^e à la dernière.

2.2. Choix à faire selon les mouvements R3-PR possibles

Une nouvelle division régionale (R3) est mise en place à partir de septembre 2022. Les mouvements se feront donc de la PR vers la R3.

5 La division R3 se compose de 4 poules de 6 équipes chacune. Les derniers (6^{ème}) de chaque poule en fin de saison descendent directement en championnat départemental.

2.2.1. Choix 1 :

Mouvements R3 – PR	1 PR monte	0 R3 descend
Places en PR (6 max)	5 pour 6	
Mouvements PR – D1	2 D1 montent	1 PR descend
Places en D1 (6 max)	5 pour 6	
Mouvements D1 – D2	2 D2 montent	1 D1 descend

2.2.2. Choix 2 :

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	0 R3 descend
	1 PR monte	1 R3 descend
Places prises en PR	6 pour 6	
Mouvements PR – D1	2 D1 montent	2 PR descendent
Places prises en D1	6 pour 6	
Mouvements D1 – D2	2 D2 montent	2 D1 descendent

2.2.3. Choix 3 :

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	1 R3 descend
	1 PR monte	2 R3 descendent
Places prises en PR	7 pour 6	
Mouvements PR – D1	1 D1 monte	2 PR descendent
Places prises en D1	7 pour 6	
Mouvements D1 – D2	1 D2 monte	2 D1 descendent

2.2.4. Choix 4 :

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	2 R3 descend
	1 PR monte	3 R3 descendent
Places prises en PR	8 pour 6	
Mouvements PR – D1	1 D1 monte	3 PR descendent
Places prises en D1	8 pour 6	
Mouvements D1 – D2	1 D2 monte	3 D1 descendent

2.2.5. Choix 5 :

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	3 R3 descend
	1 PR monte	4 R3 descendent
Places prises en PR	9 pour 6	
Mouvements PR – D1	1 D1 monte	4 PR descendent
Places prises en D1	9 pour 6	

Mouvements D1 – D2	1 D2 monte	4 D1 descendent
--------------------	------------	-----------------

2.3. Conditions particulières de relégation ou de maintien

Dans le Championnat Weekend, aucun club ne peut être représenté par plus d'une équipe par division. Toutefois, le Comité se réserve le droit d'organiser la division inférieure différemment pour l'intérêt de la compétition.

3. Inscription des équipes

3.1. Généralités

- 3.1.1. Les montants des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du Conseil d'Administration du Comité 26-07 et, sans décision modificative, demeurent identiques à la saison précédente.
- 3.1.2. Les clubs doivent définir, sur le formulaire d'engagement des équipes, les lieux et les créneaux horaires dont ils disposent pour recevoir les rencontres de leur(s) équipe(s) afin que la Commission Adultes puisse établir le calendrier complet de la saison.
- 3.1.3. Les engagements des équipes doivent être réalisés avant les dates définies en Annexe 2 (Calendrier de la saison).
- 3.1.4. Les engagements des équipes doivent être réalisés sur la déclaration d'engagement qui accompagne ce présent règlement en Annexe 1.
- 3.1.5. Les équipes doivent régler leur droit d'engagement avant les dates définies en Annexe 2 (Calendrier de la saison). Dans le cas contraire, elles ne pourront pas participer au Championnat cette saison.

3.2. Spécificités par division

- 3.2.1. Championnat Weekend : en division Pré-régionale et en division Départementale 1, les équipes maintenues doivent confirmer leur engagement. En division Départementale 2, l'inscription est libre.
- 3.2.2. Championnat Weekend : au cas où plus de 6 équipes de clubs différents se présentent dans la division inférieure, les clubs prioritaires seront ceux qui ne sont pas représentés dans les divisions supérieures.
- 3.2.3. Championnat Semaine : l'inscription est libre dans toutes les divisions Promotionnelles (P1, P2, P3). Plusieurs équipes d'un club peuvent s'inscrire dans une même division.

3.3. Montant des droits d'engagement

- 3.3.1. Dans le Championnat Weekend, les droits d'engagement sont fixés à **40 €** dans toutes les divisions.
- 3.3.2. Dans le Championnat Semaine, les droits d'engagement sont fixés à :
 - **30 €** en P1 et P2
 - **20 €** en P3

3.4. Annulation d'engagement

- 3.4.1. Une équipe qui annule son engagement après le début du Championnat est, au vu d'un dossier argumenté :
 - Soit classée dernière de sa division pour la saison concernée,
 - Soit reléguée d'une division pour la saison concernée et/ou la saison suivante.
- 3.4.2. Une équipe qui annule son engagement avant le début du Championnat :
 - Si la composition des poules du Championnat n'est pas encore officialisée, l'équipe est remplacée si possible
 - Si la composition des poules du Championnat est officialisée, toutes les rencontres de l'équipe sont considérées comme perdues par forfait.
- 3.4.3. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

4. Corps arbitral

4.1. Championnat Weekend et Championnat Semaine

- 4.1.1. En l'absence de Juge-Arbitre, les 2 capitaines d'équipe assurent les fonctions du Juge-Arbitre et les matchs sont auto-arbitrés. Ils doivent veiller au respect du règlement, en particulier à la composition des équipes avant le début des rencontres, en suivant les règles du jeu et les codes de conduites.
- 4.1.2. En cas de litige entre les 2 capitaines, ceux-ci doivent consigner les faits sur la feuille de match et solliciter, par la suite, la Commission Adultes. Le présent règlement doit être disponible sur le lieu des rencontres.

4.2. Pré-régionale : obligations

- 4.2.1. Tout club s'engageant en division Pré-régionale doit posséder un Juge Arbitre actif sur le Comité 26-07.
- 4.2.2. Un Juge Arbitre actif est un Juge Arbitre qui participe annuellement à au moins une manifestation du Comité 26-07.

5. Joueurs

5.1. Catégories de joueurs autorisés

- 5.1.1. Championnat Weekend : Minime 2, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans.
- 5.1.2. Championnat Semaine : Cadet 2, Juniors, Seniors, Vétérans.

5.2. Qualification des joueurs

- 5.2.1. Tout joueur participant à une rencontre doit être dûment licencié, c'est-à-dire :
 - Être autorisé à jouer en compétition
 - Être en conformité avec le règlement de vigueur en ce qui concerne les joueurs étrangers non assimilés
 - Avoir un classement ou reclassement officialisé par la Commission médicale de la Ligue.
- 5.2.2. En dépit des dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents au cours de la saison du Championnat Interclubs.
- 5.2.3. Un joueur ne peut pas participer au Championnat par équipes d'une autre Fédération nationale de badminton.
- 5.2.4. Des joueurs peuvent être rajoutés en cours de saison (s'ils répondent aux critères de participation). Ils doivent être ajoutés à l'équipe sur Badnet **au moins 5 jours avant** le jour de la rencontre qu'ils joueront. Si ce critère n'est pas respecté, le joueur aura ses matchs perdus par forfait, sauf accord du responsable de la Commission Interclub.
- 5.2.5. Phases finales : un joueur ne peut participer que s'il a déjà joué au moins 2 rencontres lors de la saison régulière (une seule rencontre suffit pour une poule de 4 équipes). Si ce n'est pas le cas, il ne pourra participer aux phases finales que **si le CPPH de son meilleur tableau est inférieur ou égal au CPPH du meilleur tableau des deux meilleurs joueurs du même sexe inscrit dans l'équipe pour la PR et D1** ou **si le CCPH de son meilleur tableau est inférieur ou égal au CPPH du meilleur tableau du meilleur joueur du même sexe inscrit dans l'équipe pour la D2, P1 et P2.**
- 5.2.6. Le règlement annexe des sanctions disciplinaires (cartons et suspensions) défini et géré par la Commission Arbitrage est applicable aux Interclubs Départementaux. Un joueur (une joueuse) suspendu·e des compétitions ne peut pas participer aux Interclubs Départementaux pendant sa suspension.

5.3. Classement des joueurs

- 5.3.1. Le classement des joueurs est consultable sur le site www.poona.ffbad.org et est mis à jour par le responsable de la Commission Interclubs.
- 5.3.2. En cas de reclassement d'un joueur officialisé par la Commission Nationale Classement après le 1^e septembre de la saison en cours, ce nouveau classement remplace celui qui était défini au 1^e septembre de cette saison (attention : Badnet n'affiche pas les nouveaux classements automatiquement).
- 5.3.3. Classements autorisés
- PR, D1, D2, P1 : tous les classements sont autorisés.
 - P2 : de NC à D9 inclus (au moment de l'inscription du joueur dans son équipe en début ou en cours de saison)
 - P3 : de NC à P10 inclus.
- 5.3.4. P2 et P3 : en cas de progression du classement d'un joueur, celui-ci peut continuer à jouer dans son équipe même si ce n'est pas dans l'esprit de ces divisions.

5.4. Mutés et étrangers

- 5.4.1. Les joueurs étrangers doivent avoir leur résidence habituelle et leur activité principale en France pendant toute la durée de la compétition.
- 5.4.2. En cas de mutation en cours de saison, la Fédération demande un délai de carence de 3 mois avant que le joueur ne puisse représenter son nouveau club.
- 5.4.3. Le Conseil d'Administration s'accorde le droit d'exempter le joueur de ce délai de mutation et statuera en fonction des éléments donnés par le joueur et les 2 clubs. Rappelons que si le joueur a participé à une rencontre d'interclubs avec son premier club, il ne pourra pas jouer avec le second (article 5.2.2).

5.5. Forfait et remplacement d'un joueur

- 5.5.1. En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs.
- 5.5.2. Les matchs perdus par forfait sont :
- Matchs non joués
 - Matchs joués par un joueur non conforme à ce présent règlement
 - Matchs indûment décalés suite à une erreur de hiérarchie (exemple : SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).
- 5.5.3. Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 par set.
- 5.5.4. Pour les cas de dépassement de quota (plus d'un étranger, plus de 2 mutés), on considère comme qualifiés les premiers joueurs à avoir joué.
- 5.5.5. Un joueur ne peut faire plus de 2 matchs par rencontre. S'il en fait 3, c'est le double mixte qui sera forfait.
- 5.5.6. En cas de forfait involontaire (abandon par blessure lors d'un match précédent de cette rencontre) : le match est perdu mais il n'y a pas de pénalité
- 5.5.7. En cas de forfait volontaire (joueur non qualifié / erreur de hiérarchie) : le match est perdu et un point de pénalité est appliqué.

5.6. Règles de brûlage des joueurs

- 5.6.1. Un joueur ayant joué 2 rencontres dans une équipe de numéro inférieur (= meilleure équipe) peut continuer à jouer dans son équipe. Par contre, à partir de 3 rencontres dans une équipe de numéro inférieur, il sera « brûlé » et ne pourra plus jouer dans son équipe. Exemple : des joueurs de l'équipe 2 ne peuvent plus aller jouer en équipe 3 dès qu'ils ont fait 3 rencontres avec la 2, même si les équipes 2 et 3 sont à un même niveau de championnat.
- 5.6.2. Un joueur ne peut pas jouer une même journée dans deux équipes différentes (une dérogation est possible en Championnat Semaine pour les féminines après sollicitation de la Commission Adultes).

6. Equipes

6.1. Obligations

Toute équipe engagée dans le Championnat Départemental ne peut être inscrite au Championnat de France Interclubs, en Division Nationale ou en Division Régionale.

6.2. Composition d'équipe

- 6.2.1. Les équipes doivent être composées de joueurs régulièrement licenciés au club engagé.
- 6.2.2. La liste des joueurs par équipe doit être mise en ligne sur Badnet. Si un joueur non présent sur cette liste participe à une rencontre, le capitaine de l'équipe adverse peut porter réclamation.
- 6.2.3. Si une équipe se présente avec un seul joueur (joueuse) en simple, celui-ci (celle-ci) sera obligatoirement inscrit·e pour le premier simple.
- 6.2.4. Si une équipe se présente avec seulement deux joueurs, ils ou elles seront obligatoirement inscrit·e·s pour les deux premiers simples.
- 6.2.5. Pour chaque rencontre, l'équipe ne doit comprendre ni plus de 2 joueurs mutés ni plus d'un joueur étranger non-assimilé (un joueur étranger et muté cumulera les deux statuts). Le nombre de joueurs assimilés n'est pas limité.
- 6.2.6. Championnat semaine : chaque équipe choisit de s'engager dans la division souhaitée. Elle se doit de tenir compte du niveau de ses joueurs afin que le Championnat reste intéressant sportivement et se passe dans la convivialité.

6.3. Hiérarchie des joueurs en simple et des paires en mixte

- 6.3.1. En simple : la hiérarchie des joueurs est établie par ordre de priorité selon le classement Fédéral en vigueur (CPPH) **10 jours avant** la rencontre.
- 6.3.2. En double mixte : la hiérarchie des paires est établie par ordre de priorité selon le classement Fédéral en vigueur (CPPH total des deux joueurs) **10 jours avant** la rencontre.
- 6.3.3. Le capitaine est seul responsable du respect de la hiérarchie des joueurs. Aucun contrôle ne sera effectué en amont par le responsable de la Commission Interclubs.
- 6.3.4. En cas de non-respect de la hiérarchie des matchs, une réclamation devra être déposée par le capitaine de l'équipe lésée auprès du Comité dans les 5 jours suivant la rencontre. Si le Comité valide cette réclamation, la rencontre sera perdue sur tapis vert par l'équipe n'ayant pas respecté la hiérarchie des joueurs.

6.4. Blessure ou abandon et remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le remplacement d'un joueur abandonnant à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible par un autre joueur qualifié (conformément aux articles 5.2) est possible à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter l'article 5.6.

6.5. Forfait d'une équipe

- 6.5.1. Championnat Weekend : en cas d'impossibilité pour une équipe de participer à une rencontre, celle-ci sera perdue par forfait.
- 6.5.2. Championnat Weekend : en cas de 2 forfaits de la part d'une équipe, tous ses résultats sont annulés et elle sera reléguée dans la division inférieure la saison suivante.
- 6.5.3. Championnat Weekend : des circonstances exceptionnelles, notamment météorologiques, peuvent rendre difficile un déplacement. Dans ce cas de figure, l'équipe visiteuse doit solliciter l'avis du Comité en contactant le responsable de la Commission Interclubs par téléphone (coordonnées en Annexe 3) au plus tard la veille de la rencontre, à 18H00. Le Comité pourra,

selon les circonstances, prendre la décision de reporter la rencontre. Celle-ci sera notifiée par courriel et confirmée par téléphone auprès des responsables des équipes concernées.

6.5.4. Championnat Weekend : en cas de retard d'une équipe de plus d'une heure sur l'horaire de début de rencontre prévu, la rencontre sera perdue par forfait (hors intempéries ou conditions exceptionnelles évoquées à l'article 6.5.3.).

7. Rencontres

7.1. Calendrier des rencontres

- 7.1.1. Le calendrier sera consultable sur « Badnet » pour toutes les divisions du Championnat Weekend et du Championnat Semaine à l'exception de la P3.
- 7.1.2. Le championnat Weekend se calquera, dans la mesure du possible, sur les journées du Championnat Régional prévues par la Ligue AURA. Chaque dimanche défini par la Ligue AURA correspondra à 2 journées (Journée impaire le matin et Journée paire l'après-midi).
- 7.1.3. Les barrages d'ascension en Régionale se déroulent le jour défini par la Ligue AURA. Elles se dérouleront les 04 et 05 mai 2024
- 7.1.4. Le calendrier du Championnat Semaine sera établi par le responsable de la Commission Interclubs après la date limite d'inscription des équipes et diffusé le plus rapidement possible à toutes les équipes.
- 7.1.5. Le calendrier de la Promotion 3 (Championnat Semaine) sera allégé de sorte que chaque équipe disputera 4 à 6 rencontres sur l'année (de fin novembre à avril).

7.2. Horaires et salles d'accueil

- 7.2.1. Championnat Weekend : toutes les rencontres de la « saison régulière » se jouent les dimanches. Le matin, les convocations sont à 8H30 pour un début de la rencontre à 9H00. L'après-midi, la rencontre débute entre 13H00 et 13H30 (selon l'heure de fin de rencontre du matin).
- 7.2.2. Championnat Weekend : les clubs concernés doivent fournir les dates de possibilité d'accueil d'une rencontre au plus tard pour la fin de la première semaine de septembre. Le responsable de la Commission Interclubs établira les lieux des rencontres pour chaque dimanche prévu dans le calendrier.
- 7.2.3. Championnat Weekend : l'équipe hôte organise l'accueil des équipes (café, collation...) mais n'est pas tenue de mettre en place une buvette. Elle prévoit un emplacement pour que chaque équipe puisse pique-niquer le midi.
- 7.2.4. Championnat Weekend : l'équipe hôte doit envoyer un mail précisant le lieu et les horaires aux équipes qu'elle recevra, au moins 3 jours avant les rencontres.
- 7.2.5. Championnat Semaine : toutes les rencontres de la « saison régulière » se font en soir de semaine (du lundi au vendredi selon le créneau de l'équipe hôte) ou sur un créneau en weekend si les deux capitaines concernés donnent leur accord.

7.3. Volants et maillots

- 7.3.1. Championnat Weekend : tous les matchs se jouent en volants plumes homologués (standard ou élite) par la FFBad. Les volants seront fournis équitablement par les deux équipes.
- 7.3.2. Championnat Weekend : lors de chacune des rencontres, le nom du club est fortement souhaitable sur tous les maillots des joueurs, en lieu et place prévus par le règlement de la FFBad.
- 7.3.3. Championnat Weekend : lors d'une rencontre, il est fortement souhaitable de respecter une cohérence visuelle des tenues (mêmes types et couleurs pour tous les joueurs de l'équipe).

- 7.3.4. Championnat Semaine (P1 et P2) : les volants sont choisis conjointement par les 2 équipes. En cas de désaccord, les rencontres se joueront en volants plumes homologués qui seront fournis par l'équipe hôte.
- 7.3.5. Championnat Semaine (P3) : les volants sont choisis conjointement par les 2 équipes. En cas de désaccord, les rencontres se joueront en volants plastiques homologués à la charge du club hôte.

7.4. Déroulement d'une rencontre

- 7.4.1. Tous les matchs doivent être joués sauf en cas de forfait de joueurs (voir article 5.5).
- 7.4.2. Un joueur ne peut disputer, par rencontre, ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline.
- 7.4.3. Pour que tous les matchs d'une rencontre puissent avoir lieu, il faut au minimum 3 joueurs et 3 joueuses en PR et D1. Pour la D2, P1 et P2, il faut au minimum 2 joueurs et 2 joueuses.
- 7.4.4. Championnat Weekend (PR et D1) : chaque rencontre est composée de 8 matchs (à l'identique du format du Championnat Régional)
- 2 Simples Hommes
 - 2 Simples Dames
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 2 Doubles Mixtes.
- 7.4.5. Championnat Weekend (D2) : chaque rencontre est composée de 5 matchs
- 1 simple Homme
 - 1 simple Dame
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 1 Double Mixtes.
- 7.4.6. Championnat Semaine (P1 et P2) : chaque rencontre est composée de 5 matchs
- 1 simple Homme
 - 1 simple Dame
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 1 Double Mixtes.
- 7.4.7. En cas de désaccord entre les capitaines sur l'ordre des matchs, L'ordre à suivre sera celui indiqué dans les articles 7.4.4, 7.4.5 ou 7.4.6 en fonction du niveau du championnat.
- 7.4.8. Championnat Semaine (P3) :
- chaque rencontre est composée de 5 matchs au choix (ces matchs seront définis entre les deux capitaines en début de rencontre en fonction des joueurs présents)
 - en cas de désaccord, la rencontre se constitue des matchs suivants : 1 Simple Homme – 1 Simple Dame – 1 Double Hommes – 1 Double Mixte – 1 Double au choix (Double Hommes en cas de désaccord sur ce choix).

7.5. Cas spécifique de la P3 (championnat non homologué) :

- 7.5.1. Un joueur ne peut disputer, par rencontre, plus de deux matchs.
- 7.5.2. Pour que tous les matchs d'une rencontre puissent avoir lieu, il faut au minimum 2 joueurs et 2 joueuses ou alors 3 joueurs et 1 joueuse.
- 7.5.3. Chaque rencontre est composée de 5 matchs, la rencontre se constitue des matchs suivants : 1 Simple Homme – 1 Simple Dame – 1 Double Hommes – 1 Double Mixte – 1 Double au choix (Double Hommes en cas de désaccord sur ce choix).
- 7.5.4. Dans le cas où le double au choix est un deuxième double homme ou double mixte, les paires devront être différentes du premier double. Exemple, si les joueurs A et B forment la paire du premier double homme, la paire du deuxième double homme pourra être A et C ou B et C.

7.6. Barème des points par match

7.6.1. Le résultat de chaque rencontre des deux championnats (Weekend et Semaine) est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : - 1 point (lorsque le match n'est pas joué)

7.6.2. Le point négatif n'est pas attribué en cas de forfait involontaire.

7.7. Barème des points par rencontre

7.7.1. Championnat Weekend et Championnat Semaine :

- Victoire : + 5 points
- Nul : + 3 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : - 1 point

7.7.2. Championnat Weekend : en Pré-régionale uniquement, des bonus offensifs et défensifs sont appliqués comme ceci :

- En cas de victoire 8/0 : 1 point de bonus offensif pour l'équipe gagnante
- En cas de défaite 3/5 : 1 point de bonus défensif pour l'équipe perdante

7.7.3. S'il y a des phases finales, en cas de match nul (4-4) (2-2), le vainqueur sera désigné au set-averages, puis si nécessaire au point-averages.

7.8. Communication des résultats

7.8.1. Les résultats des rencontres sont saisis sur Badnet par le capitaine de l'équipe « hôte ». Le capitaine de l'équipe accueillie doit, ensuite, valider les résultats. La saisie des résultats doit se faire **dans les 5 jours** suivant la rencontre afin de permettre la mise à jour régulière des classements des joueurs.

7.8.2. Promotion 3 : les matchs n'étant pas homologués, cette division ne figure pas sur Badnet. Les résultats seront donc communiqués par mail au Responsable de la Commission Interclubs qui se chargera de les saisir et de les tenir à disposition des équipes.

8. Classement général

8.1. Modalités de classement dans les poules

8.1.1. Championnat Weekend : poule unique

- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres de la « saison régulière »
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- L'équipe remportant la phase de poule de D1 passe automatiquement en PR pour la saison prochaine. L'équipe remportant la phase de poule de PR participera aux barrages pour accéder à la R3.

8.1.2. Championnat Weekend: si 2 poules dans la division

- Les deux premières équipes de chaque poule participent aux phases finales : demi-finales
- Les 2 équipes ayant remporté les demi-finales participent à la finale
- Les 2 autres équipes ayant perdu les demi-finales participent à la petite finale.
- L'équipe remportant la finale passe automatiquement en D1 pour la saison prochaine.

8.1.3. Championnat semaine : plusieurs poules

- Les 8 premières équipes sont qualifiées pour les phases finales (play-offs) et les autres équipes participeront aux play-downs.
- Les 4 meilleures équipes à l'issue de la phase de poule recevront la rencontre des ¼ de finale, en cas d'égalité nous regarderons le point average des équipes dans leur poule. De même pour les demi-finales.
- La finale se déroulera dans la mesure du possible dans un gymnase neutre, le cas échéant, l'équipe ayant eu le meilleur point average lors de la phase de poule recevra la finale.

8.1.4. Championnat Semaine (P3) : un classement sera établi dans chaque poule. Il n'y aura pas de sortie de poules organisée à l'issue de la saison régulière (l'objectif étant de faire se rencontrer les joueurs, pas de les classer).

8.1.5. L'équipe la mieux classée à l'issue de la saison régulière aura le privilège d'accueillir et le devoir d'organiser la rencontre de la phase finale.

13

8.2. Récompenses

8.2.1. Les équipes remportant la PR, D1 et la D2 recevront une coupe lors de l'Assemblée Générale de fin de saison du comité. Ils devront ramener cette coupe lors de l'AG suivante afin de la transmettre aux nouveaux vainqueurs.

9. Réclamations, pénalités

9.1. Disqualification des équipes

9.1.1. La Commission Départementale Interclubs a le pouvoir de disqualifier totalement une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

9.1.2. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de son groupe.

9.2. Réclamations et sanctions

9.2.1. En cas de non-respect du règlement une sanction pourra être appliquée uniquement en cas de réclamation de l'équipe adverse.

9.2.2. Toute réclamation doit être déposée par l'équipe s'estimant lésée en envoyant un mail au Responsable de la Commission Interclubs **dans les 5 jours** suivant la rencontre.

9.2.3. Si des réclamations portent sur un fait de jeu durant la rencontre, celles-ci devront être notées sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Responsable de la Commission Interclubs.

9.2.4. La Commission Départementale Interclubs statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la réclamation.

9.2.5. Si une réclamation repose sur un fait non prévu dans ce règlement et dans le règlement Fédéral, le Conseil d'Administration se réserve le droit de statuer en toute objectivité.

Document rédigé par la Commission Interclubs,

le 05 juillet 2023

Comité Départemental de Badminton Ardèche-Drôme

71 rue Latécoère, 26000 VALENCE

Tél : 04 75 75 47 57

Mail : contact@badminton-ardeche-drome.fr

Site : www.badminton-ardeche-drome.fr